



Diffusion carte d'identité

Par Silverstone

Bonjour,

Je viens vous demander conseil car je me retrouve dans une situation assez stressante.

J'habite dans une résidence avec de nombreux logements. Un de mes voisins (qu'on appellera A) est extrêmement bruyant et désagréable, parfois violent, et un autre voisin (on l'appellera B) a fait le tour des logements pour recueillir les témoignages afin de porter plainte pour nuisances contre A. J'ai rédigé un témoignage des nuisances que j'avais constaté, et sous la forte insistance de B, je lui ai également fourni une photocopie de ma carte d'identité afin de valider mon témoignage au commissariat.

Je n'étais pas très à l'aise pour lui donner ma carte d'identité, mais je le connaissais bien et je n'ai pas de doutes qu'il n'avait pas d'intentions néfastes

... sauf que récemment, dans un mail au syndic, et en mettant en copie pratiquement tous les résidents de notre copropriété (y compris A), il a transmis le dossier de plainte **AVEC TOUTES LES PIÈCES D'IDENTITÉ**.

C'est évidemment un problème majeur, ne serait-ce que parce que A possède maintenant la carte d'identité de tous ceux ayant témoigné contre lui, mais aussi parce que je n'ai aucune confiance dans 2 autres résidents (un dealer et une femme qui est constamment en procès avec tout le monde), qui ont désormais ma carte.

Je sais que la carte d'identité peut être utilisée pour l'usurpation d'identité, mais est ce suffisant ? Quels sont les risques de cette idiotie ? Et comment s'en prémunir ?

D'autre part, B est persuadé d'être dans son bon droit, mais je ne peux pas croire que ce soit légal de transmettre des informations personnelles aussi librement. Je ne compte pas aller jusqu'en justice contre lui, mais j'aimerais le secouer pour lui faire prendre conscience du problème. Pourriez-vous me dire si ses actes sont légaux et si non, quels sont les risques qu'il encours ?

Merci d'avance de votre aide, cette histoire m'inquiète vraiment...